

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. [En savoir plus et gérer ces paramètres.](#) X

Charente : le compteur Linky électrifie les débats

A LA UNE / CELLETTES / Publié le 19/01/2017 à 3h38. Mis à jour à 8h36 par **MARIE FAUVEL**.



▲ Ce compteur communicant est en cours de déploiement depuis décembre en Charente. ©PHOTO

PREMIUM

Deux communes du nord s'opposent, par délibérations, à la pose du compteur communicant d'Enedis sur leur territoire. En ont-elles le droit ? De quoi ont-elles peur ?

Pourquoi la commune de Cellettes, dans le nord du département, a pris une délibération contre l'installation des compteurs Linky sur son territoire ? Pourquoi Saint-Sulpice-de-Ruffec lui a emboîté le pas ? Est-ce légal ?

Mais, surtout, pourquoi tant d'agitation autour du nouveau boîtier vert fluo d'Enedis (ex-ERDF) appelé à partager nos vies ? Débrouissailleuse en mains, on tente d'y voir plus clair.

Le préfet attaque Cellettes

Aujourd'hui, le tribunal administratif de Poitiers (Vienne) jugera sur la forme la délibération de Cellettes. Selon la préfecture, qui attaque, cette décision du Conseil municipal est entachée d'illégalité. Pourquoi ? Parce qu'en Charente, les compteurs électriques...